

Port du masque dans les entreprises : "Ça reste flou et vague" déplorent les partenaires sociaux à deux semaines de la fin des vacances d'été

Alors que le nombre de cas de Covid-19 est en augmentation en France, la question de la généralisation du port du masque en entreprise est posée. À deux semaines de la fin de la pause estivale, chefs d'entreprises et syndicats appellent le gouvernement à plus de clarté dans les règles sanitaires à mettre en place. Les salariés devront-ils revenir masqués dans les entreprises à la fin de l'été pour éviter une deuxième vague de contagion au coronavirus ? La question est sur le bureau de la ministre du travail, Elisabeth Borne, qui organisera mardi 18 août une réunion sur le renforcement des règles sanitaires en entreprise avec les organisations syndicales et patronales.

Depuis le début de l'été, il est demandé aux employeurs de maintenir un mètre de distance entre chaque salarié, le masque devenant obligatoire si cette distance ne peut être respectée. Le protocole a même été allégé par rapport au début du déconfinement puisqu'au milieu du mois de mai, chaque salarié devait disposer de 4 mètres carrés minimum. Les chefs d'entreprise sont partis en vacances avec l'idée de mettre fin au télétravail et faire revenir tout le monde en septembre.

Mais depuis quelques jours, ils ne savent plus sur quel pied danser, aux vues des prises de paroles contradictoires au sein du gouvernement. Laurent Pietraszewki, le secrétaire d'État à la santé au travail, lui-même ancien DRH d'Auchan, ne préconise pas le port du masque généralisé en entreprise, quand dans le même temps le ministre de la santé Olivier Véran parle de rendre les masques obligatoires dans les espaces clos.

"On est en train de travailler à comment on va faire revenir le maximum de gens, et si possible tous, au 1^{er} septembre, à la fin des vacances d'été", explique le vice-président de l'association des DRH Benoît Serre, "parce qu'on doit refaire partir les entreprises, reconduire des projets, reprendre une activité normale." Pour lui, les entreprises ont besoin d'être fixées le plus vite possible sur les protocoles à mettre en place. "C'est pour ça qu'on appelle le gouvernement à nous dire rapidement quelles sont les règles. Si pour des raisons sanitaires, et ce sont les mieux placés pour nous le dire, ce sont les masques, la distanciation, qu'on nous le dise ! Plutôt que cet espèce de pas de danse qu'on observe depuis huit jours où un coup le Premier ministre dit 'les indicateurs sont très mauvais' et Laurent Pietraszewki qui dit 'non non on ne remettra pas les masques'"

On a besoin de le savoir maintenant, la rentrée c'est dans 15 jours. Benoît Serre, vice-président de l'association des DRH à franceinfo

Sur la question des masques, le gouvernement a conseillé aux chefs d'entreprise de faire des stocks, dix semaines de stock de masques au total à titre préventif. Mais le secrétaire général du syndicat des indépendants, **Marc Sanchez**, prévient déjà : dans les petites sociétés, il n'est pas question d'aller au-delà de ce qui est déjà en place. Le port du masque est actuellement la norme dans les commerces de proximité notamment, ce qui est déjà suffisamment anxyiogène selon lui. Il estime que le rendre obligatoire partout en entreprise risque donc de tendre les relations entre employeurs et salariés. "On va rentrer dans un système qui va être généralisé et on va laisser à la libre appréciation du chef d'entreprise le fait de savoir avec ses salariés quand et comment ils doivent le faire. Et ça reste problématique dans la relation que les chefs d'entreprise vont avoir avec leurs salariés parce que rien n'est expliqué, explique-t-il. Concernant par exemple un salarié qui ne veut pas mettre le masque ou qui ne le met pas de manière systématique, est-ce qu'on est en capacité de mettre en place le pouvoir disciplinaire du chef d'entreprise tel que le prévoit le code du travail ou pas ? Ou le règlement intérieur de l'entreprise ? Ça reste quand même un petit peu flou et vague."

Au-delà de la question des masques, ce qu'il faut repenser au plus vite selon la CFDT, c'est

l'organisation du travail dans son ensemble. La vie en entreprise doit désormais prendre en compte la présence du virus et pour longtemps. "La question qui va se poser à la réunion de la semaine prochaine avec la ministre du Travail, mais ensuite dans chaque entreprise, c'est comment on organise le travail de façon pérenne en prenant en compte le risque lié à la covid", estime Yvan Ricorneau, négociateur du syndicat sur le sujet, parce que ça va marquer les espaces de travail pendant toute l'année 2020, voire au-delà, en 2021."

Il faut aborder la question du port du masque, il faudra sans doute le renforcer dans certains endroits, mais pas partout non plus. Mais il faut aussi aborder toutes les questions concrètes d'organisation du travail, ça va de la circulation des travailleurs à l'espace de pause... et à toutes les situations particulières qui sont posées dans les entreprises. Yvan Ricorneau, de la CDFDT à franceinfo

Et entre les open space, la cantine, les salles de réunion, l'organisation de ces espaces de travail devrait être un peu plus clair à l'issue de la réunion de mardi avec la ministre. Mais selon une source gouvernementale, il s'agira surtout de responsabiliser collectivement et individuellement employeurs et salariés, en cette période de résurgence du virus, sans pour autant prendre des mesures plus contraignantes pour l'ensemble des entreprises.